

# →→ Possibilités forestières 2028-2033

## Région de la Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine

Bureau du Forestier en chef

28 mai 2024







# MANDATS DU FORESTIER EN CHEF



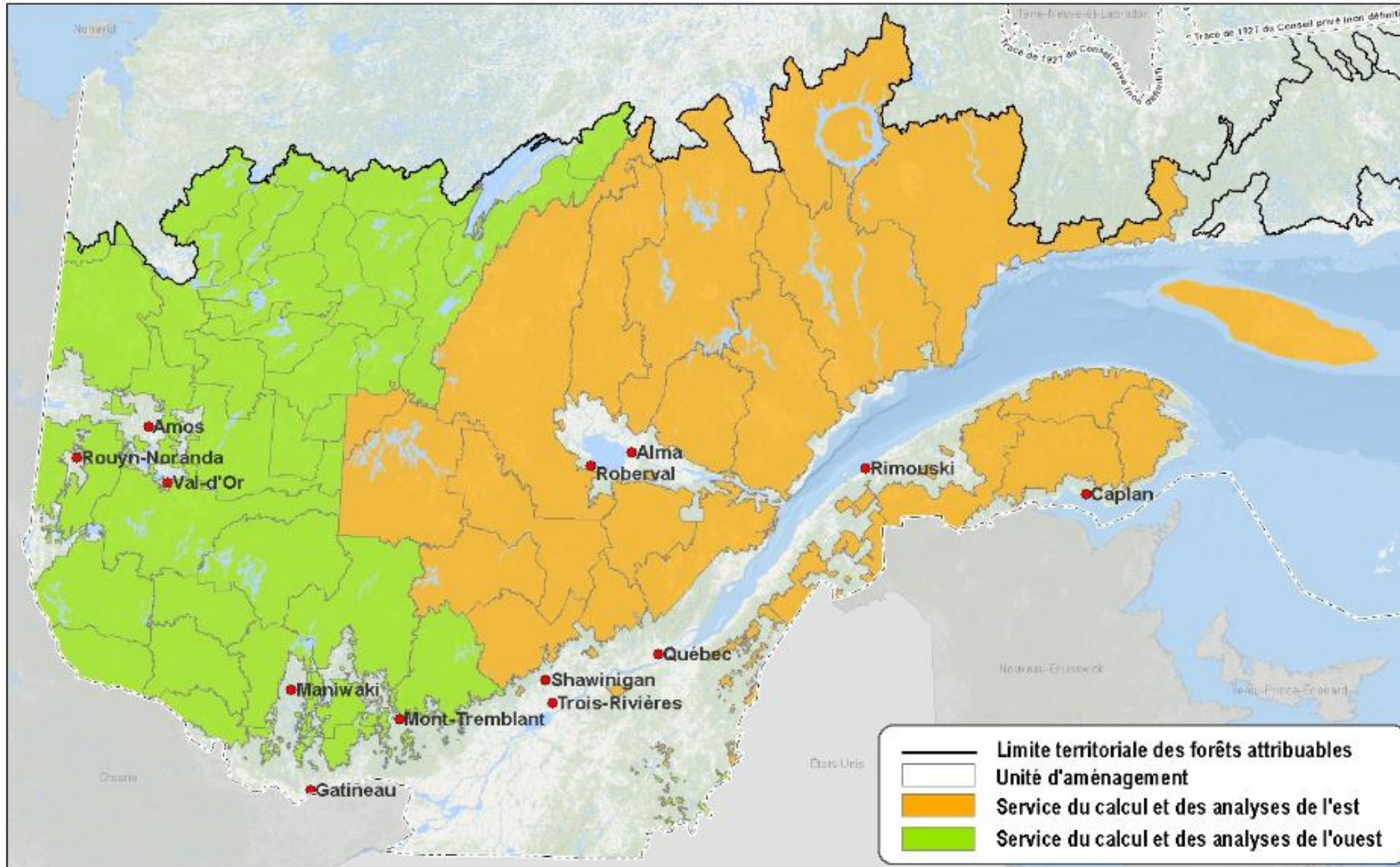
# →→ Les principaux mandats

- ▶ Déterminer les possibilités forestières
- ▶ Éclairer les décideurs
- ▶ Informer la population sur l'état des forêts

Le Forestier en chef exerce ses mandats en toute indépendance.



# →→ L'équipe:



- ▶ Environ 50 employés
- ▶ 13 bureaux
- ▶ Siège social à Roberval





# CALCUL ET DÉTERMINATION DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES

# →→→ Qu'est-ce qu'un calcul de possibilités forestières ?

- ▶ Les possibilités forestières correspondent au volume **maximum** des récoltes annuelles de bois par essence ou groupe d'essences que l'on peut prélever tout en assurant le **renouvellement** et l'évolution de la forêt sur la base des objectifs **d'aménagement durable des forêts**.

# →→→ Qu'est-ce qu'un calcul de possibilités forestières ?

- ▶ Afin de déterminer ces possibilités forestières, un exercice de modélisation est réalisé.
- ▶ Cette modélisation consiste à prévoir l'évolution future des forêts en utilisant les meilleures hypothèses disponibles.





# CONTEXTE DU TERRITOIRE:



# →→ Éléments justifiant la reprise du CPF

- ▶ **Nouvel inventaire écoforestier disponible**
- ▶ **Épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette en cours**

Permettra également de mettre à niveau :

- Le territoire destiné à l'aménagement
- La stratégie sylvicole
- Les objectifs d'aménagement
- Etc.

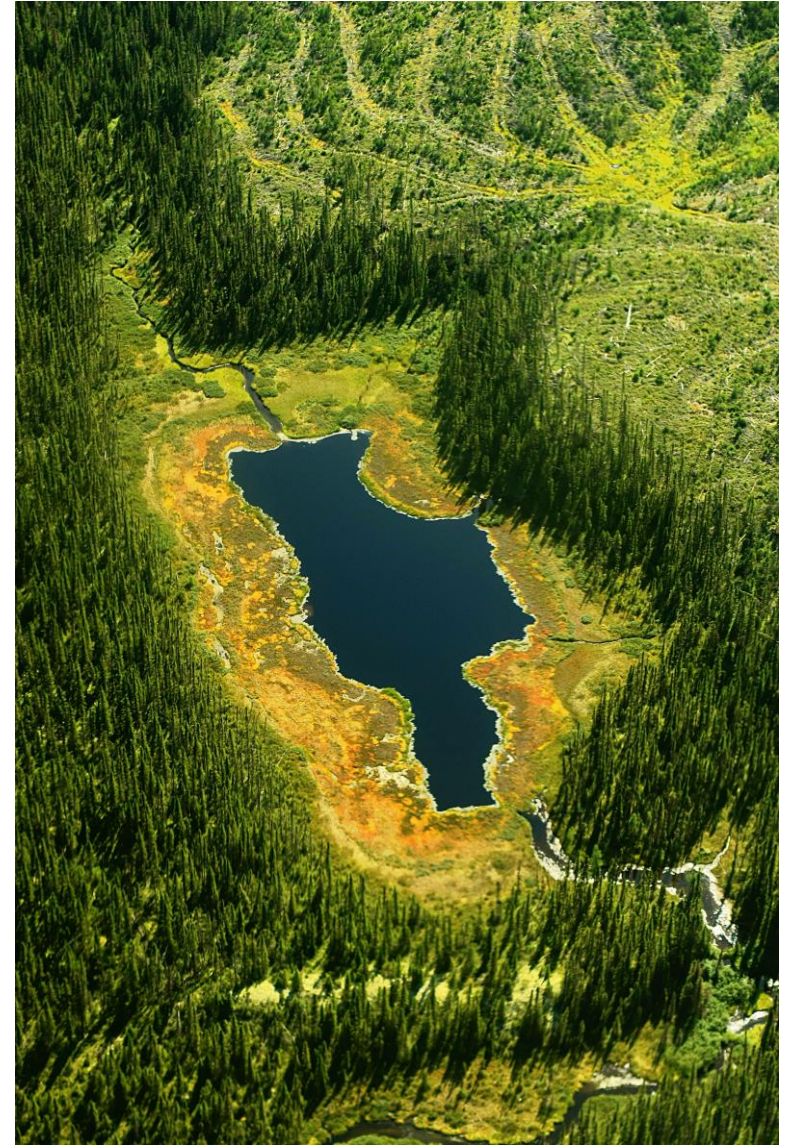


# DÉCISIONS APPLICABLES À PARTIR DE 2023:



## →→ Lisières boisées riveraines

Les lisières boisées riveraines ne contribuent pas aux possibilités forestières.



## →→ Vocation acérico-forestière

Toutes les érablières faisant l'objet d'un permis pour la culture et l'exploitation à des fins acéricoles sont désormais exclues des possibilités forestières







# CALCUL 2028 : ÉCHÉANCIER ET PROCESSUS

# →→ Échéancier

Les possibilités forestières 2028-2033 doivent être déterminées à **l'automne 2026**

## Raison :

D'autres étapes de travail sont nécessaires avant la mise en œuvre prévue en avril 2028 :

- Analyse et émission des droits forestiers (par le MRNF)
- Finaliser l'exercice de PAFI avec le bon niveau de récolte prévu (MRNF)
- Planification opérationnelle des interventions (MRNF)



# →→ Revue préliminaire

Une revue préliminaire par les intervenants du milieu forestier est prévue à **l'hiver 2026.**

## Objectifs :

- Présenter des résultats préliminaires
- Permettre aux intervenants externes au MRNF de bonifier l'exercice

# →→→ État actuel des travaux

## Nous sommes au tout début du processus

- Une **identification des préoccupations et enjeux** à prendre en compte dans le calcul est en cours en collaboration avec la direction régionale du MRNF
- Les intervenants de la TGIRT et des Premières Nations peuvent également nous soumettre des préoccupations et enjeux à prendre en compte **par l'intermédiaire de la direction régionale du MRNF**
- La direction régionale du MRNF est responsable de l'arrimage avec le milieu, des relations avec les Premières Nations et de la stratégie d'aménagement.



## →→→ Caractère stratégique du calcul

- ▶ Le calcul des possibilités est un exercice de modélisation à long terme de portée stratégique (évolution de la forêt sur 150 ans).
- ▶ Les préoccupations adressées doivent par conséquent être de portée stratégique et quantifiables

Par exemple des éléments qui :

- ▶ s'appliquent à long terme
- ▶ touchent une part importante du territoire
- ▶ sont quantifiables



# RÉSUMÉ DES ÉTAPES



# →→→ Grandes étapes et échéanciers

| Grandes étapes du processus           | AUT23 | HIV24 | ÉTÉ24 | AUT24 | HIV25 | ÉTÉ25 | AUT25 | HIV26 | ÉTÉ26 | AUT26 |
|---------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Identification des préoccupations     |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |
| Travail interne au BFEC               |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |
| Intégration de la stratégie régionale |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |
| Travail interne au BFEC               |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |
| Revue préliminaire                    |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |
| Détermination                         |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |

**Note :** Les trimestres sont préliminaires, présentés à titre indicatif et sont appelés à changer selon l'évolution du processus.



# QUESTIONS